



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2014

Présents : MM. BEN ALI Zaïna, BLANC Laurent, BORDES Catherine, BUISSON Frédéric, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, ESTIENNE, Bernard, GEORGES Marie-Ange, ISNARD Annie, MATHIEU Jean-Marc, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, SANNA Magali, SANDJIVY Sylvie, ZICKGRAF Didier.

Absents : LLORENS Jean-Marc, MARIGNANE Gérard, MELLANO Yolène

Procuration : LLORENS Jean-Marc à SANDJIVY Sylvie et MARIGNANE Gérard à BORDES Catherine

Monsieur Hervé CHATARD, Maire ouvre la séance à 20 heures 30

Approbation du compte rendu de la séance du 28 avril 2014

Le compte rendu de la séance du 28 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

I – ATTRIBUTION DES SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2014, une somme globale a été inscrite à l'article 657 pour les subventions annuelles attribuées aux associations.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant accordé à chaque association en fonction du bilan financier et moral présentés par celles-ci dans leur dossier et tel que proposé dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT ACCORDE 2014
ALCOOL ASSISTANCE	50 €
AMICALE DES POMPIERS DE GINASSERVIS	200 €
ASSO PATRIMOINE RELIGIEUX	1 500 €
AUTISME SOLIDARITE	50 €
CLUB ST ROCH	1 000 €
CROIX ROUGE	50 €
DON DU SANG	800 €
FOYER RURAL	2 200 €
HISTORIQUE AUTO	400 €
LES AMIS DE LA MOUROTTE	600 €
LES COLOMBES MAJORETTES	200 €
LI BARJACAIRE	800 €
RADIO VERDON	200 €
RANDO EXPO	600 €
RESTO DU CŒUR	50 €
VELO CLUB EVASION	300 €

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

II – DEPLACEMENT DU PANNEAU D'ENTREE/SORTIE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération sur la D554 afin de limiter la vitesse à 50 km/h au niveau du croisement desservant le camping, la salle Fontvieille et la route de la Mourotte.

La décision est reportée à un prochain conseil en raison d'un complément d'information nécessaire.

III – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A ENGAGER LE SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée communale de la nécessité de réaliser un schéma directeur d'alimentation d'eau potable.

L'Association des Maires du Var qui a été consultée, a missionné Monsieur APLINCOURT, chargé de mission au sein de l'association, afin d'aider la Commune à l'élaboration du cahier des charges qui permettra de lancer la consultation de bureaux d'étude.

Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil l'autorisation d'engager l'étude du SDAEP et l'autorisation de signer les documents afférents à ce dossier

VOTE POUR A L'UNANIMITE

IV - PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES DES COLLEGES

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que les collèges organisent chaque année des voyages scolaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de la participation communale accordée aux familles des enfants de La Verdière participant à ces voyages.

Il propose une participation à hauteur de 30 euros par enfant et par an qui sera versée directement au collègue.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

V - PARTICIPATION AUX SEJOURS ODEL-VAR 2014

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de la participation communale en faveur des enfants de plus de 12 ans inscrits aux colonies de vacances départementales (ODEL-VAR) pour l'année 2014.

Il rappelle que depuis 2010 la Commune a mis en place un ALSH qui accueille les enfants de 3 à 12 ans.

Il propose donc une participation à hauteur de 10% du prix du séjour pour chaque enfant de plus de 12 ans avec un plafond de 100 euros.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

VI – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée communale l'article L 2132-1 du code général des collectivités territoriales qui permet au Maire de recevoir une délégation permanente pour la durée

du mandat, pour ester en justice.

Cette proposition se fonde sur l'article L 2122-22.16° qui dispose que « *le Maire peut, en outre, par délégation de son Conseil municipal être chargé en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal* »

VOTE POUR A L'UNANIMITE

VII – QUESTION DIVERSES

1- Présentation du parc éolien par M ; RIPERT EDF/ Energie nouvelles

2- Stationnement limité Sous-ville

Dossier à étudier pour zone bleue

3- Rythmes scolaires

Estimation du cout global à 30 000 euros selon le nombre d'enfants soit environ 150 €/enfant

Réunions publique pour présentation du projet le 20 juin 2014 à 17h30

4- Transports scolaires

Sur l'année scolaire 2013-2014 la commune prendra intégralement en charge le coût du transport scolaire. Cette dépense est estimée à 28 000 euros.

Pour l'année 2014-2015 une participation sera demandée aux familles.

5- Subvention DRAC pour le restauration du retable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 20/2012 du 12/04/2012, le conseil municipal avait déjà sollicité une subvention auprès de la DRAC afin de pouvoir entreprendre le dégageant des repeints du retable en bois doré polychrome datant du XVII^{ème} siècle. Cette étape est indispensable avant d'envisager la restauration de la polychromie.

Il rappelle que cette œuvre fait partie du patrimoine des Verdièrois et qu'elle date de 1640. Elle est inscrite comme objet mobilier classé au titre des monuments historiques et à ce titre la Commune peut bénéficier d'une aide financière allouée par la Direction des Affaires Culturelles représentant 40 % du montant total HT des travaux qui s'élève à 11 320,00 € H.T.

Par courrier en date du 15 mai 2014, la DRAC nous a confirmé l'inscription de cette opération au programme 2014 de la DRAC.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont inscrits au budget primitif 2014 à l'article 2316 et propose de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6- Indemnité de conseil au Receveur des finances

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le receveur des finances de la Commune qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil.

- Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'attribution de l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée du mandat au receveur des finances.

VOTE 15 voix pour et 4 abstentions

7- Informations sur le PNRV

- Mise en place de 5 commissions :
- Patrimoine naturel (Natura 2000)
- Eau (Contrat rivière)
- Aménagement du territoire (SCOT)
- Diffusion des connaissances (éducation, Culture...)
- Développement (tourisme, agriculture, numérique...)

8- Fête de la Saint Roch

Le 11 juin 2014 aura lieu l'AG constitutive du nouveau comité des fêtes.

La fête de la St Roch 2014 sera organisée par la commune.

La séance est levée à 22h45